

Procès-verbal de l'Assemblée des délégué·e·s

Mercredi 4 juin 2025 à 17h30

Corminboeuf

Liste des présences en annexe

Ordre du jour

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Procès-verbal de l'assemblée du 12 décembre 2024 (annexé)
3. Informations du Comité de direction
4. Comptes et bilan 2024 (annexés)
 - a. Présentation
 - b. Préavis de la Commission financière
 - c. Rapport de l'organe de révision
5. Rapport de gestion 2024 (annexé)
6. ~~Présentation et vote sur deux règlements de fonds (en cours de correction)~~
 - a. ~~Fonds rénovation et entretien~~
 - b. ~~Fonds infrastructures tierces~~
7. Nouveau membre du Comité de direction
8. Gouvernance culturelle – consultation sur la région culturelle
9. Informations diverses
 - a. Fondation Equilibre Nuithonie
 - b. Casino de Fribourg
10. Divers

1. Approbation de l'ordre du jour

Le point 6 « Présentation et vote sur deux règlements de fonds » et ses sous-points sont supprimés. Les règlements ont été élaborés et sont en attente du préavis du SCom qui, a priori, ne sera pas positif. Le sujet est donc retiré de l'ordre du jour.

Le reste de l'ordre du jour est approuvé sans remarque.

2. Procès-verbal de l'assemblée du 12 décembre 2024

Le procès-verbal de l'Assemblée du 20 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité, avec remerciements à son auteure.

3. Informations du Comité de Direction

a. Projet Confluences

Un projet de réflexion, initié par le Canton de Fribourg en collaboration avec Coriolis Infrastructures, la Fondation Equilibre Nuithonie et la Fondation du Théâtre des Osses, a été lancé afin d'évaluer les opportunités de rapprochement et de synergies entre les théâtres des Osses, Equilibre et Nuithonie. L'objectif est d'examiner comment les forces et spécificités de chaque institution pourraient se compléter. Un comité de pilotage a été constitué, réunissant les deux fondations, Coriolis Infrastructures ainsi que le Chef du Service de la culture de l'Etat de Fribourg :

- Marie-Christine Doffey, Présidente du Conseil de fondation du Théâtre des Osses
- Philippe Guex, Président du Conseil de fondation de la Fondation Equilibre Nuithonie
- Markus Baumer, membre du Conseil de fondation de la FEN
- Philippe Trinchin, chef du Service de la culture de l'Etat de Fribourg
- Lise-Marie Graden, Présidente de Coriolis Infrastructures

Parallèlement, un groupe de travail (GT) opérationnel, composé de membres des conseils de fondation concernés et d'experts externes, conduit les travaux :

- Marco Crotti, Président du GT, membre du Conseil de fondation de la FEN

- Gisèle Salin, membre du Conseil de fondation des Osses
- Matthieu Corpataux, membres des conseils de fondation des Osses et de la FEN
- Juan Diaz, Chef du Service de la culture de la Ville de Fribourg
- Thierry Luisier, expert, financé par l'Etat
- Christine Pittet, coordination, financé par Coriolis

Un rendu intermédiaire est prévu en septembre 2025 et l'étude de faisabilité sera finalisée en janvier 2026. Un communiqué de presse annonçant le démarrage des travaux a déjà été transmis aux communes de Coriolis.

b. Gouvernance culturelle régionale

Le comité de pilotage pour la gouvernance culturelle régionale a finalisé une proposition de région culturelle, actuellement soumise à consultation auprès des communes de la Sarine, de Guin et de Tavel. Ce projet sera présenté sous le point 8 de l'ordre du jour. Par ailleurs, une séance d'information est prévue le 6 juin à 7h00 à la salle de la Grange, à Villars-sur-Glâne.

4. Comptes et bilan 2024

Annexes : comptes 2024, bilan 2024 et message

a. Présentation

Les comptes de résultat, d'investissement ainsi que le bilan sont présentés. Le fonctionnement général de Coriolis est stable. Deux éléments particuliers sont toutefois relevés cette année :

- la baisse de l'apport du Casino ;
- il s'agit de la première année sans remboursement d'emprunt, celui-ci ayant été intégralement soldé en 2023. Les montants libérés ont été réaffectés à l'investissement dans d'autres infrastructures (subventions destinées aux infrastructures culturelles régionales situées dans les communes de Coriolis). Ces investissements sont intégrés au dossier transmis à la CFMJ afin de justifier l'intérêt public des versements du Casino et de bénéficier de l'allègement fiscal.

Concernant les réserves, celles-ci ne sont pas compatibles avec la norme MCH2. Une régularisation est en cours sur la base des recommandations de la nouvelle fiduciaire. Jusqu'à présent, le résultat positif de l'exercice était affecté, en tout ou partie, à la réserve afin d'équilibrer les comptes. Les recettes de Coriolis étant fixes, elles doivent couvrir tant l'exploitation que l'entretien des théâtres, lesquels nécessitent désormais des investissements croissants en raison de leur vieillissement. Dans ce contexte, et compte tenu de la diminution de l'apport du Casino, une vigilance particulière devra être portée à la gestion des réserves.

b. Préavis de la commission financière

M. François Grangier, rapporteur de la Commission financière, lit le rapport de la commission précisant qu'elle s'est réunie le 21 mai pour préavisier les comptes et le bilan 2024 (ce rapport est annexé au présent PV).

La Commission financière préavise positivement les comptes et le bilan 2024 et invite l'assemblée des délégué·e·s à les accepter tels que présentés.

c. Rapport de l'organe de révision

Le rapport de l'organe de révision est positif, mais formule certaines réserves concernant le respect des normes MCH2, en particulier l'existence d'une réserve non réglementée. Il souligne également la nécessité de mettre à jour le système de contrôle interne.

d. Votes

Par vote à main levée, l'Assemblée des délégué·e·s approuve à l'unanimité les comptes et le bilan 2024 de Coriolis Infrastructures.

5. Rapport de gestion 2024 (annexé)

Le rapport de gestion 2024 (annexé au PV) de Coriolis Infrastructures a été transmis à l'Assemblée. Aucune question n'est soulevée, l'Assemblée prend acte du rapport en question.

Association In Situ

À la demande de plusieurs représentants des communes, des informations sont fournies sur l'activité 2024 de l'association In Situ, soutenue par Coriolis en 2023 et 2024. En 2024, l'association comptait 353 organismes inscrits, a diffusé 3'991 événements et enregistré 51'000 visites sur son site. Bien que le nombre de visiteurs n'ait pas atteint les attentes initiales, l'association constate que les utilisateurs réguliers deviennent rapidement des abonnés fidèles, et que les techniques de communication doivent être consolidées pour attirer de nouveaux utilisateurs. In Situ employait en 2024 six collaborateurs et collaboratrices, soit 1,5 équivalent plein temps. Pour 2025, l'association souhaite renforcer la cohésion et l'écosystème de collaboration, consolider son ancrage local et amorcer l'extension de sa plateforme à l'échelle nationale, notamment en : renforçant la collaboration avec les partenaires culturels, créant des possibilités de partage et de collaboration, fidélisant le public, attirant de nouveaux utilisateurs et amorçant un élargissement du réseau à d'autres cantons.

Maxime Barras, délégué de Fribourg à Coriolis Infrastructures et membre du Comité de In Situ précise que la plateforme vise à s'ouvrir à d'autres cantons. Un événement peut désormais être saisi une seule fois et diffusé sur plusieurs supports. La plateforme fonctionne bien avec ses partenaires, mais le public reste à développer, la communication devant être améliorée. Les résultats de 2024 sont satisfaisants et les perspectives pour 2025 prometteuses.

6. Nouveaux membres du Comité de direction

Suite à une rotation des responsables des dicastères, la Commune de Givisiez propose à l'assemblée des délégué-e-s d'élire M. Simon Schnyder pour remplacer M. Gilles de Reyff au sein du Comité de direction.

Par acclamation, l'Assemblée des délégué-e-s élit M. Simon Schnyder au Comité de direction de Coriolis.

7. Gouvernance culturelle – consultation sur la région culturelle

Pour rappel, la promotion culturelle de la région dépend actuellement de l'Agglomération de Fribourg (Agglo). La révision de la loi sur les agglomérations implique que l'Agglo doit se réformer et confier ses projets d'agglomération à une nouvelle institution. Une fois cette structure mise en place, l'Agglo actuelle disparaîtra, laissant orphelines ses missions de promotion culturelle. Depuis 2022, un comité de pilotage réfléchit à l'organisation de ces tâches. Afin de simplifier le paysage culturel et d'anticiper les évolutions liées à la future loi sur l'encouragement aux activités culturelles, un projet de région culturelle, sous la forme d'une association de communes, est proposé. Elle regroupera les tâches de promotion culturelle de l'Agglo et les missions de Coriolis Infrastructures.

Le projet prévoit un socle commun de financement pour toutes les communes membres, complété par des paliers supplémentaires « à la carte ». Les prestations envisagées comprennent :

- le soutien administratif aux sociétés amatrices ;
- l'organisation d'un événement annuel pour la population ;
- des subventions pour les activités culturelles régionales ;
- Un abonnement général culturel offert aux jeunes de 18 ans ;
- des actions favorisant l'accès à la culture dans les écoles ;
- un tarif préférentiel pour Equilibre Nuithonie ;
- des subventions pour les infrastructures et équipements culturels régionaux.

Les enjeux pour la culture de la région sont multiples : garantir un soutien aux associations et fondations dépendant des subventions publiques, favoriser une diffusion culturelle sur l'ensemble du territoire et rééquilibrer les forces entre communes (les communes hors agglomération bénéficiant actuellement de la culture sans contribution), générer des retombées économiques, touristiques et sociales, assurer une politique culturelle régionale cohérente et forte, et permettre un accès à la culture pour toutes et tous. L'objectif est de proposer une offre dépassant celle assurée jusqu'ici par l'Agglo.

Les documents de consultation sont disponibles en ligne, accompagnés d'un formulaire de réponse.

Les prochaines étapes du processus sont les suivantes :

- 6 juin 2025 : séance d'information pour toutes les communes ;
- 31 juillet 2025 : clôture de la consultation ;
- 1er au 15 août 2025 : évaluation des retours et modifications éventuelles ;
- Semaine du 25 août 2025 : séance du Comité de pilotage pour décision (go/no-go) ;
- 1er septembre 2025 : décision du Comité de direction de Coriolis ;
- Décembre 2025 : adoption des statuts par les législatifs communaux lors des séances budgétaires 2026 ;
- 1er juillet 2026 : entrée en vigueur de la nouvelle région culturelle (coordonnée avec la fin de l'Agglo institutionnelle).

En cas de décision « no-go », une stratégie de repli sera mise en place afin de préserver les acquis existants.

Questions/réponses :

- Simon Gabaglio demande comment se déroulera l'adoption des différents paliers de financement.
Il est répondu que les conseils communaux proposeront l'adhésion au législatif. Les statuts prévoient la possibilité de quitter les paliers selon certains délais, et les montants sont précisés dans le règlement. Si le Comité de direction souhaite augmenter les montants, les communes auront la possibilité de se retirer de l'association.
- François Grangier s'interroge sur le rapport entre la région culturelle et la CFMJ ainsi que le Casino.
Il est précisé que cette question n'a pas encore été abordée et qu'il sera nécessaire de la traiter ultérieurement. Le projet devra encore être affiné à ce sujet.

8. Informations diverses

a. Fondation Equilibre Nuithonie

M. Philippe Guex prend la parole et remercie l'assemblée. Il souligne le caractère particulier de ce moment dans un contexte global en constante évolution, y compris dans le domaine culturel. Nuithonie célèbre ses 20 ans d'existence, et il est essentiel de préserver la « savante alchimie » qui permet de maintenir la qualité et la diversité de l'offre culturelle, grâce au soutien de Coriolis, des partenaires, des sponsors et du public.

L'année a été marquée par une transition importante avec le départ de Thierry Loup, auquel M. Guex rend un hommage pour son engagement. La direction administrative assurée par intérim garantit la continuité et une gestion solide de la fondation, tout en conservant la souplesse nécessaire. La saison 2026-2027 sera organisée via un mandat, permettant de prendre le temps de réfléchir et de favoriser les confluences, tout en maintenant l'activité scénique.

La saison qui s'achève a enregistré une fréquentation exceptionnelle de 32'000 entrées pour plus de 200 représentations, dont plus de la moitié provient des communes environnantes. Nuithonie constitue une offre culturelle incontournable de la région, avec une place centrale pour les scolaires : 8'000 élèves ont été accueillis dans le cadre de « Culture École », dont les communes de Coriolis bénéficient en priorité. L'action de médiation culturelle contribue également à la cohésion sociale.

L'ADN de Nuithonie repose sur un mélange unique d'artistes confirmés et émergents, d'accueil et de création. La prochaine saison proposera des exclusivités et accueillera des artistes et associations de renom. Un festival pluridisciplinaire marquera les 20 ans de Nuithonie. Cette période de transition est perçue comme une opportunité de continuer à offrir le meilleur de la programmation.

b. Casino de Fribourg

M. Cyril Lecherf s'est excusé pour son absence et s'adresse à l'assemblée par courrier, qui est lu à l'assemblée. Il réaffirme sa volonté de maintenir et développer les bonnes relations existantes entre le Casino et la direction de Coriolis Infrastructures. L'année 2024 a été marquée par la décision définitive des autorités fédérales de prolonger la concession du casino jusqu'à fin 2044.

Deux principaux défis sont identifiés : la diminution du nombre de joueurs en raison de l'application stricte des interdictions par les autorités fédérales, et l'arrivée de la concurrence avec l'ouverture du casino de Lausanne début 2026. Différentes mesures sont envisagées pour soutenir l'activité, notamment l'exploitation de synergies (par exemple l'ouverture de nouvelles offres à Forum Fribourg) et des efforts accrus en marketing.

Les résultats financiers du casino indiquent un produit net de jeu (PNJ) de CHF 11'676'000.- en 2024, contre CHF 14'099'000.- en 2023. Les impôts sur les maisons de jeu versés à la Confédération et au canton de Fribourg s'élèvent à CHF 4'443'000.- en 2024. Le montant versé à Coriolis s'élève à CHF 874'000.- en 2024, contre CHF 1'051'000.- en 2023.

9. Divers

Mme la Présidente remercie la commune de Corminboeuf pour l'accueil et pour l'apéritif offert à l'issue de la séance.

Mme la Présidente clôt la séance à 18h45.

Pour le procès-verbal :

Christine Pittet

Pièces jointes :

- Liste des présences
- Comptes, bilan et message 2024
- Rapport de la Commission financière
- Ecosystème financier des soutiens culturels régionaux

Comité de direction			Signature
Madame la Préfète	Lise-Marie Graden	Préfecture	
Monsieur	Gilles de Reyff	Givisiez	
Monsieur	Laurent Dietrich	Fribourg	
Monsieur	Jean-Luc Dumoulin	Matran	
Madame	Alain Lunghi	Corminboeuf	
Madame	Valentina Marthaler	Villars-sur-Glâne	
Monsieur	Alexis Overney	Granges-Paccot	

Assemblée des délégué-e-s			Signature
Monsieur	André Baechler	Fribourg	
Madame	Marie-Gertrude Morel	Fribourg	
Monsieur	Thierry Steiert	Fribourg	excusé
Monsieur	Loïc Gauch	Fribourg	
Monsieur	Romain Chesa	Fribourg	
Monsieur	Maxime Barras	Fribourg	
Monsieur	Jérémie Stoeckli	Fribourg	
Madame	Fabienne Menétrey	Fribourg	
Madame	Marie-Hélène Brouchoud	Villars-sur-Glâne	
Monsieur	François Grangier	Villars-sur-Glâne	
Monsieur	Olivier Carrel	Villars-sur-Glâne	
Monsieur	Frédéric Clément	Villars-sur-Glâne	excusé
Madame	Lucie Monney	Villars-sur-Glâne	excusée
Monsieur	Edouard Overney	Villars-sur-Glâne	
Monsieur	Philippe Chassot	Granges-Paccot	
Monsieur	Yves Litandi	Granges-Paccot	
Madame	Suat Ayan Janse van Vuuren	Givisiez	
Monsieur	Simon Schnyder	Givisiez	
Monsieur	Paola Rugo Graber	Corminboeuf	excusée
Madame	Chantal Angéloz	Corminboeuf	
Monsieur	Simon Gabaglio	Matran	
Monsieur	Christophe Pierret	Matran	excusé

Casino de Fribourg			Signature
Monsieur	Cyril Lecherf	Casino	excusé

Invité-e-s et médias			Signature

COMPTE DE RESULTAT ET D'INVESTISSEMENT 2024

à adopter par le Comité de direction le 15.05.2025
à adopter par l'Assemblée des délégué.e.s le 04.06.25

COMPTE DE RESULTAT 2024

Compte	Désignation	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
	Charges						
0110.3000.00	Jetons de présence	13 770,00		15 000,00		11 700,00	
0220.3130.02	Mandats administratifs et divers	94 106,00		102 500,00		85 816,85	
0220.31	Frais administratifs	3 453,70		15 000,00		4 201,60	
0220.3134.00	ECAB - assurance bâtiment	55 795,95		55 000,00		55 699,25	
3229.3511.00	Attribution à la Réserve rénovation et entretien	0,00		60 000,00		100 000,00	
3229.3612.01	Entretien des infrastructures E-N	52 306,10		45 000,00		53 066,24	
3229.3612.03	Diminution Actif transitoire - Rbt Infra. Equilibre	0,00		0,00		500 000,00	
3229.3636.00	Frais d'exploitation Fondation E-N	2 085 000,00		2 085 000,00		2 075 000,00	
3229.3636.01	Renouvellement équipement Fondation E-N	70 000,00		70 000,00		70 000,00	
3229.3636.02	Autres participations invest. Infrastructures	450 228,00		588 000,00		69 000,00	
3229.3636.03	CULTURE2030 - politique culturelle	26 972,15		30 000,00		5 467,50	
3229.3636.04	CULTURE2030 - subvention plateforme In Situ	30 000,00		30 000,00			
9610.3401.01	Intérêts (sur l'emprunt de 500'000)	0,00		0,00		9 335,40	
	Produits						
3229.4511.00	Partic. Réserve rénovation et entretien		0,00		0,00		
3229.4612.00	Participation des communes (32.50/hab)		2 006 682,50		1 997 742,50		1 994 557,50
3229.4612.01	Participation de communes tiers		0,00		0,00		
3229.4614.00	Apport du Casino 12,5% PNJ		874 000,00		1 100 000,00		1 053 000,00
9610.4400.00	Intérêts bancaires		1 178,72				688,55
	Totaux	2 881 631,90	2 881 861,22	3 095 500,00	3 097 742,50	3 039 286,84	3 048 246,05
29900,00	Résultat (+ bénéfice / - déficit)	229,32		2 242,50		8 959,21	

COMPTE D'INVESTISSEMENT 2024

Compte	Désignation	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
	Charges						
3229.3612.02	Rénovation infrastructures: Nuithonie + Equilibre	123 909,55		182 700,00		167 008,68	
	Produits						
3229.4511.00	Partic. Réserve rénovation et entretien		123 909,55		182 700,00		167 008,68
	Participation "Fortune" Coriolis		0,00		0,00		0,00
	Totaux	123 909,55	123 909,55	182 700,00	182 700,00	167 008,68	167 008,68
29900,00	Résultat (+ bénéfice / - déficit)	0,00		0,00		0,00	

Fortune après investissement
Réserve rénovation et entretien après investissement

01.01.2025
606 921,38
599 081,77

01.01.2024
606 692,06
722 991,32



BILAN AU 31.12.24

à adopter par le Comité de direction - 15.04.2025
à adopter par l'Assemblée des délégué.e.s - 04.06.2025

Compte	Désignation	Bilan au 31.12.2024		Bilan au 31.12.2023	
		Actif	Passif	Actif	Passif
1	Actif				
10020,01	BCF 30.01.153.496-01	1 183 199,55		1 390 136,75	
10020,02	BCF 30.01.156.277-09	61 710,90		61 487,05	
10020,03	BCF 30.01.156.278-06	191,05		189,70	
10101,00	Impôts anticipés	652,75		240,70	
10110,01	Actifs transitoires	136 426,20		266 426,20	
2	Passif				
20410,00	Passifs transitoires		116 177,30		328 797,02
20810,00	Réserve rénovation et entretien		599 081,77		722 991,32
29200,00	Capital social		60 000,00		60 000,00
29990,00	Bénéfice reporté		606 692,06		597 732,85
29900,00	Résultat de l'exercice		229,32		8 959,21
TOTAUX		1 382 180,45	1 382 180,45	1 718 480,40	1 718 480,40

Fortune au 01.01.2025 : 606 921,38

0,00

Message du Comité de direction à l'attention de l'Assemblée des délégué-e-s de Coriolis Infrastructures du 4 juin 2025

Compte de résultat et d'investissement 2024

1. Introduction

Suite à l'entrée en vigueur des nouveaux statuts de Coriolis Infrastructures au 01.01.2022, les comptes sont présentés en deux parties : le compte de résultat et le compte d'investissement (art. 7, let b), al. 1, 1er point des statuts). Toutefois, il a été remarqué par la Commission financière ainsi que par la fiduciaire Core (mandatée par Coriolis pour une analyse financière de l'association) que la comptabilité de Coriolis ne correspond pas aux normes du modèle comptable harmonisé MCH2. Des réflexions entre le Comité de direction, la Commission financière, la fiduciaire et un expert externe M. Frédéric Repond, administrateur de l'association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français, ont abouti à une solution qui sera mise en œuvre dès la rédaction du budget 2026 et par conséquent présentée à l'assemblée des délégué-e-s lors de sa séance de novembre.

2. Compte de résultat 2024

2.1 Produits

En fonction de l'apport du Casino Barrière, le Comité de direction a arrêté la participation 2024 des communes membres à CHF 32.50 par habitant. Selon la population légale de 61'469 habitante-e-s, la participation des communes s'est élevée à **CHF 1'997'742.50** (CHF 1'994'557.50 en 2023) soit 70% du total des produits (65% en 2023). A cela s'ajoute CHF 8'940,50 remboursé par Villars-sur-Glâne suite à une correction du décompte 2023.

La Convention du 13 novembre 2007 prévoit que le Casino de Fribourg verse à Coriolis Infrastructures, par avances trimestrielles, le 12,5% du produit net des jeux (PNJ). Pour l'année 2024, l'Association a encaissé **CHF 874'000.-** (CHF 1'051'000.- en 2023) soit 30% du total de la participation des communes et des apports du Casino (35 % en 2023).

Les intérêts bancaires ont rapporté **CHF 1'178.72**.

Le total des produits se monte à **CHF 2'881'861.22** (CHF 3'048'246.05 en 2023).

2.2 Charges

Conformément à ses buts statutaires, à son budget 2024 et en accord avec le Règlement du Fonds culturel de l'agglomération de Fribourg, Coriolis Infrastructures a affecté ses produits au financement de la politique culturelle dans l'agglomération de Fribourg.

Charges en lien avec la Fondation Equilibre et Nuithonie

Conformément au Mandat de prestations 2022-2024 avec la Fondation Equilibre et Nuithonie, la participation aux frais d'exploitation de sa saison ordinaire se monte à **CHF 2'085'000.-** et la participation au renouvellement de l'équipement des théâtres, à **CHF 70'000.-**.

Les primes ECAB et Zurich Assurances s'élèvent à **CHF 55'795.95**. (CHF 52'5'699.25 en 2023).



En raison de la baisse conséquente de l'apport du Casino de Fribourg à Coriolis, la Réserve rénovation et entretien ne sera pas renflouée en 2024.

Coriolis Infrastructures subventionne les communes siège pour l'entretien des infrastructures Equilibre et Nuithonie. **CHF 52'306.10** ont été investis en 2024 :

- **Equilibre** : CHF 43'479.40 concernant le remplacement du glycol, la révision de vannes, des interventions sur l'automate programmable, l'isolation du réseau de récupération, des travaux sur les portes et des travaux de curage. Des travaux imprévisibles et urgents ont contraint Equilibre à dépassé le budget prévu de CHF 30'000.-. Ce dépassement de budget a été validé par le Comité de direction lors de sa séance du 18 février 2025.
- **Nuithonie** : CHF 8'826.70 concernant des remplacements de serrure, de servomoteur, de batteries et de display pour le chauffage, de réparation de lumières, de l'avant-toit et de prises, de réfection de peinture et de mise aux normes d'installations.

Charges en lien avec d'autres infrastructures

Les charges pour les subventions versées aux « autres infrastructures culturelles » s'élèvent à **CHF 450'228.-** et ont permis d'améliorer les infrastructures et l'équipement des associations ou fondations culturelles suivantes :

- Nouveau Monde
- Le Bilboquet
- Le Nouvel Opéra Fribourg/Freiburg
- Bruit Rose
- Association CSM
- La Tour Vagabonde
- Friart
- O.V.N.I.
- Fri-Son
- TRNSTN radio
- Belluard Bollwerk International

Pour rappel, chaque année Coriolis Infrastructures soumet à la Commission fédérale des maisons de jeux (CFMJ) un dossier justifiant l'utilité publique des montants versés par le Casino. Les montants versés sous forme de subventions aux « autres infrastructures culturelles » permettent de justifier une partie importante de la contribution du Casino.

Charges en lien avec la politique culturelle régionale

CHF 6'572,15 ont été utilisés pour l'organisation d'évènements et le financement de traductions en lien avec les travaux pour la gouvernance culturelle régionale. Les jetons de présence des membres du copil pour la gouvernance culturelle régionale se montent à CHF 2'400.-.

En 2024, l'institution Fri-Son a fait part à ses subventionneurs publics principaux (Agglomération de Fribourg, Ville de Fribourg et Loterie romande) de sa situation financière critique. L'Agglomération de Fribourg et la Ville de Fribourg ont décidé d'aider l'association en finançant un audit financier ayant pour but la mise en place de mesures aidant l'association à gérer ses budgets et ses investissements. Interpelée par l'Agglomération de Fribourg, et sensible à maintenir la pérennité des salles de musique actuelle dans la région, Coriolis Infrastructures a décidé de participer au financement de l'audit à travers une contribution de CHF 18'000.- puisée dans le budget CULTURE2030 – politique culturelle. L'audit a débuté fin 2024 et sera mené durant les premiers mois de 2025.

CHF 30'000.- ont été versés à l'association In Situ pour son agenda culturel numérique considéré comme infrastructure informatique et répondant à l'objectif 5 de CULTURE2030 « Valoriser et communiquer l'offre culturelle ».

Autres charges

Les jetons de présence s'élèvent à **CHF 13'770.-** (CHF 11'7000.- en 2023).

Les mandats administratifs s'élèvent à **CHF 94'106.-**, dont CHF 87'990.- pour la gestion administrative de Coriolis Infrastructures (correspondant à l'offre de l'Agglomération pour un-e collaborateur-trice à 70%), ainsi que **CHF 6'116.-** pour le mandat de cheffe de projet pour la gouvernance culturelle régionale (CHF 85'816.85 en 2023).

Les frais administratifs s'élèvent à **CHF 3'453.70**. Ils comprennent des frais de séance pour CHF 1'048.45, CHF 504.05 de frais d'imprimés et publications, CHF 276,20 de frais bancaires et CHF 1'625.- d'honoraires (frais de révision). La différence avec le budget a été notée et prise en compte dans le budget 2025.

Le total des charges s'élève à **CHF 2'881'631,90** (CHF 3'019'286.84 en 2023).

2.3 Résultat

Le compte de résultat dégage un **solde positif** de **CHF 229.32** (résultat 2023 : bénéfice de CHF 8'959.21).

Le bénéfice reporté au 1^{er} janvier 2025 se monte à **CHF 606'921.38** (CHF 606'692.06 au 01.01.2024).

Le bénéfice reporté, qui représente la fortune de Coriolis Infrastructures, lui permet de pouvoir répondre à un éventuel non-allègement fiscal de la Commission fédérale des Maisons de Jeux, qui ferait tomber le soutien du Casino Barrière de 12,5% à 8% du Produit net des jeux.

3. Compte d'investissement 2024

3.1 Préambule

L'entrée en vigueur du nouveau Mandat de prestations au 01.01.2022 apporte notamment les changements suivants dans le financement des investissements pour les infrastructures : les investissements sont dorénavant planifiés à 10 ans. Les communes siège présentent leurs demandes annuelles de financement à Coriolis Infrastructures. Après analyse, le budget d'investissement annuel est soumis à la Commission financière de Coriolis Infrastructures qui propose sa validation à l'Assemblée des délégué.e.s.

Une procédure a été mise en place avec les deux communes siège et Coriolis Infrastructures pour le financement de l'entretien et de l'investissement dans les deux infrastructures. Cette procédure permet ainsi de garantir à long terme l'entretien des bâtiments des deux théâtres, tout en assurant une surveillance technique.

3.3 Produits

En 2024, CHF 123'909.55 ont été puisés dans la réserve rénovation et entretien de CHF 722'991.32, la réduisant à un total de CHF 599'081.77. En raison de la baisse de la contribution du Casino de Fribourg, la réserve n'est pas renflouée en 2024. L'entretien des bâtiments devenant désormais une priorité et un enjeu économique majeur, il sera important d'assurer la possibilité de financement pour les besoins à venir.

3.2 Charges

Les investissements pour Equilibre et Nuithonie s'élèvent à **CHF 123'909.55** et se répartissent de la manière suivante :

- CHF 35'959.90 pour Equilibre : travaux pour la cage d'ascenseur, l'automatisme des portes et l'entretien CVS.

- CHF 87'949.65 pour Nuithonie : curage des canalisations, remplacement des stores extérieurs, remplacement de néons par des LED, remplacement du logiciel de gestion des clefs, installation de prises triple dans le couloir des loges, réfection de la gaine de la toiture de Mummenschanz, remplacement de l'adoucisseur et le remplacement du plancher de la scène de la petite salle.

4. Le Bilan au 31.12.2024

4.1. Actifs transitoires

Le montant des actifs transitoires est de **CHF 136'426.20**. Le détail est le suivant :

- CHF 136'426.20 : avance sur la taxe de puissance (initialement CHF 151'426.20) suite au raccordement de Nuithonie au chauffage à distance - CAD. Un remboursement sur 20 ans a été convenu avec la FEN depuis 2024, selon les annuités suivantes : CHF 15'000.- en 2024, CHF 7'500.- /an de 2025-2041 et CHF 8'926.20 en 2042.
- CHF 85'000.- ont été versés à l'espace culturel le Nouveau Monde. Cette subvention sera comptabilisée en 2024.
- CHF 30'000.- concernant la subvention 2024 à l'association In Situ.

4.2. Actifs transitoires

Le montant des passifs transitoires est de **CHF 116'177.30**. Le détail est le suivant :

- Le versement de la deuxième partie des subventions de Bruit Rose et de la Fondation NOF pour CHF 26'750.-.
- Le remboursement à la Ville de Fribourg de l'entretien courant et de la rénovation d'Equilibre pour CHF 79'439.30 ;
- Les frais de révision 2024 pour un montant de CHF 1'700.- ;
- Le remboursement au Casino sur les acomptes versés en 2024 pour un montant de CHF 8'288.-.

Le bénéfice de l'exercice 2024 est de **CHF 229.32** (résultat 2023 : bénéfice de CHF 8'959.21).

Le bénéfice reporté au 1^{er} janvier 2025 est **CHF 606'692.06**.

5. Proposition du Comité de direction

Le Comité de direction propose à l'Assemblée des délégué-e-s de :

- Accepter le compte de résultat 2024 tel que proposé.
- Accepter le compte d'investissement 2024 tel que proposé.
- Accepter le bilan 2024 tel que proposé.

Coriolis Infrastructures

Lise-Marie Graden

Christine Pittet



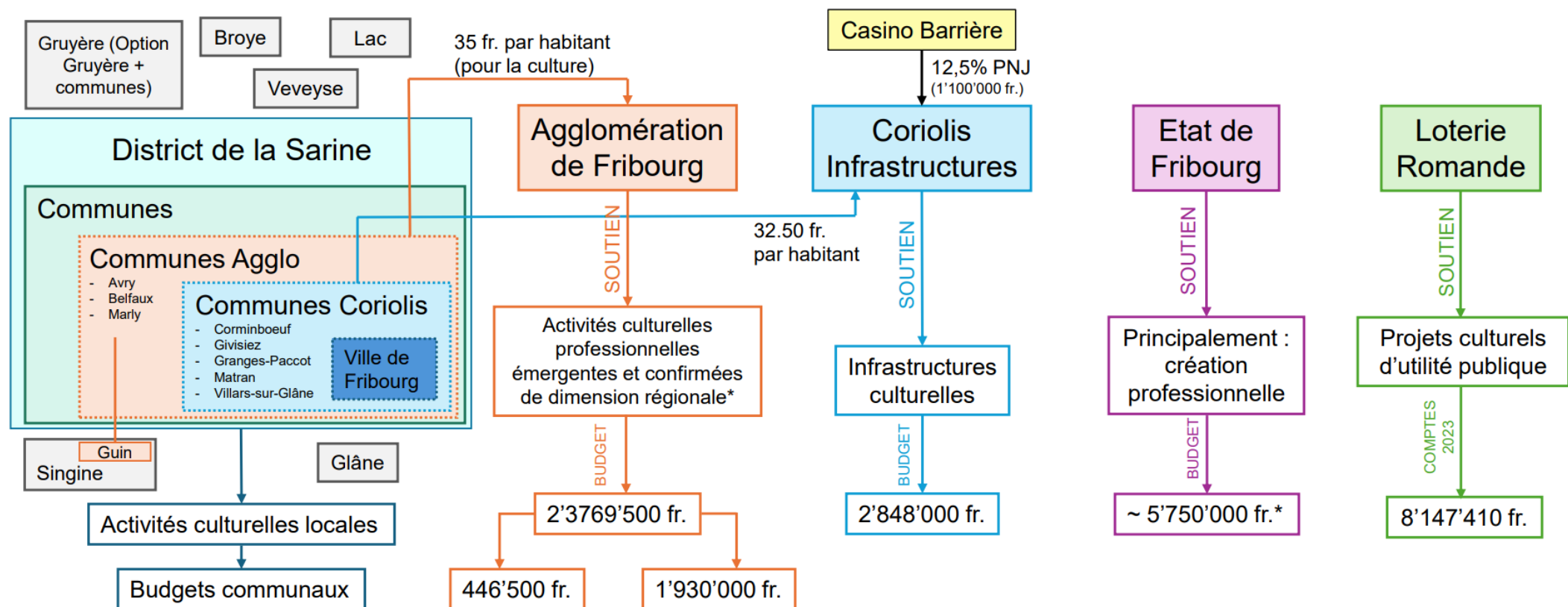
Présidente

Gestionnaire du Fonds

Annexe : compte de résultat et d'investissement 2024 et bilan au 31.12.2024

Ecosystème financier des soutiens culturels régionaux

(Budgets 2024)



Exemples					
Soutien aux associations locales : chœurs, fanfares, bibliothèques, etc. : Chœur mixte de Belfaux, Société de musique Ecuwillens-Posieux, etc.	Subventions annuelles et extraordinaires: La Lanterne magique, le Bilboquet, Piano Series, Kellerpoche, FriScènes, Teatro la Fuffa, Diachronie, Carte culture, etc.	Subventions pluriannuelles : le FIFF, les Georges, Bédémânia, Fri-Son, Concerts de l'Avent de Villars-sur-Glâne, Fri-Art, etc.	Majoritairement la Fondation Equilibre Nuithonie + autres infrastructures culturelles : le Bilboquet, Fri-Son, le Nouveau Monde, In Situ, etc.	Nombreuses formes de soutien : résidences (Nouveau Monde, Fri-Son, etc.), bourses, diffusion (Bicubic, CO2, FEN, etc.), etc. par ex: Catherine Liechti, Nina Mayer, Nicolas Brodard, FIFF, Fri-Son, Théâtre des Osses, Cie Magnifique Théâtre, Musée romain de Vallon, Réseaux Danse Suisse, etc.	Brass Band Fribourg, Cappella Concertata, Compagnie Marjolaine Minot, Fri-Son, Friscènes, Orchestre de chambre de Fribourg, etc.
Fribourg : soutien à de nombreux projets, résidences, associations locales, MEMO, institutions culturelles stratégiques (FIFF, Fête de la Musique, Bluefactory, etc.)	+ Partenaires romands (Corodis, FCMA, etc.) et manifestations de dimension cantonale et nationale (ex : journée du Théâtre Suisse)				

*subsidiarité en matière de création

*y compris la part « culture » des 7% des bénéfices nets de la Société de la Loterie de la Suisse romande attribués par l'Etat de Fribourg dans les domaines culture, social et sport.